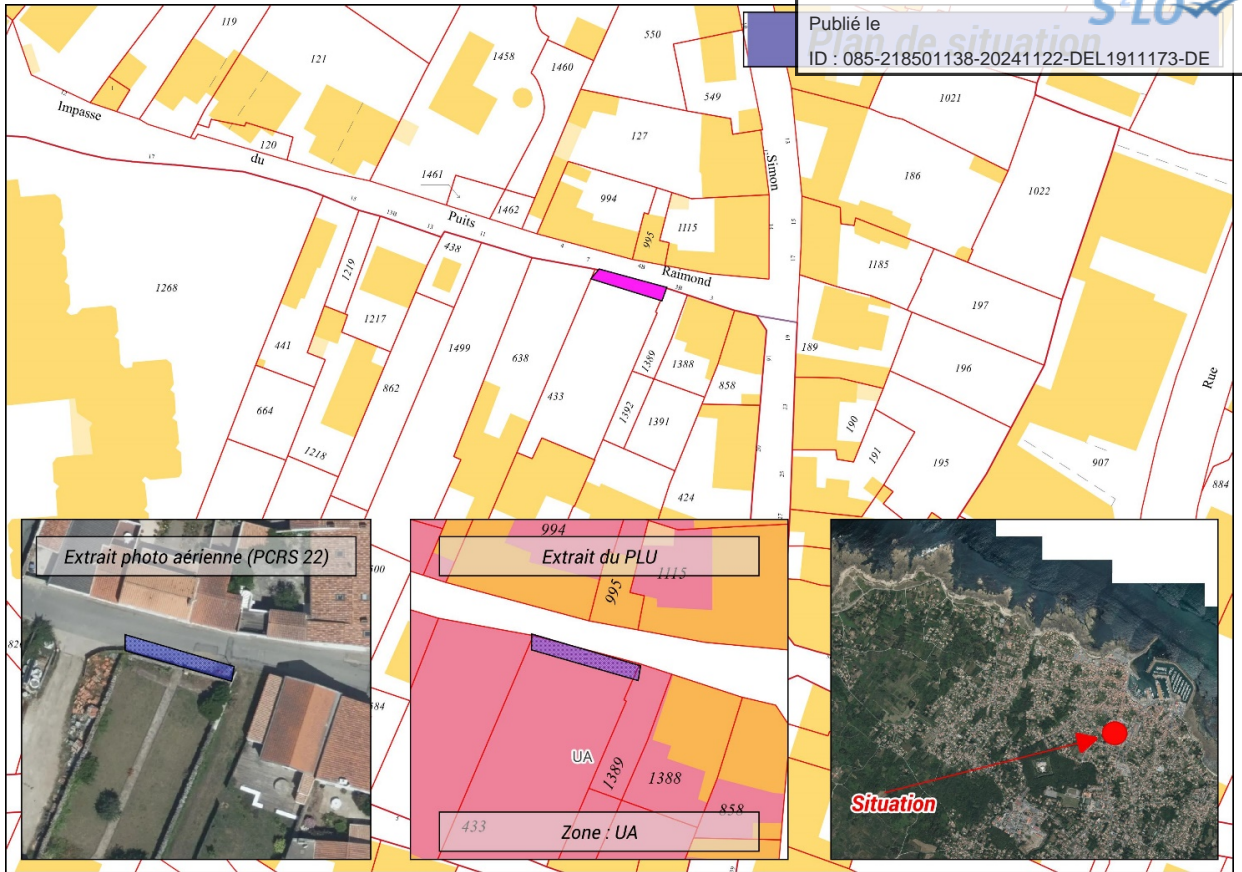


<p>Date Convocation 08/11/2024</p> <p>Date Affichage 12/11/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 03 - absents 06</p>	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 6 : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	--

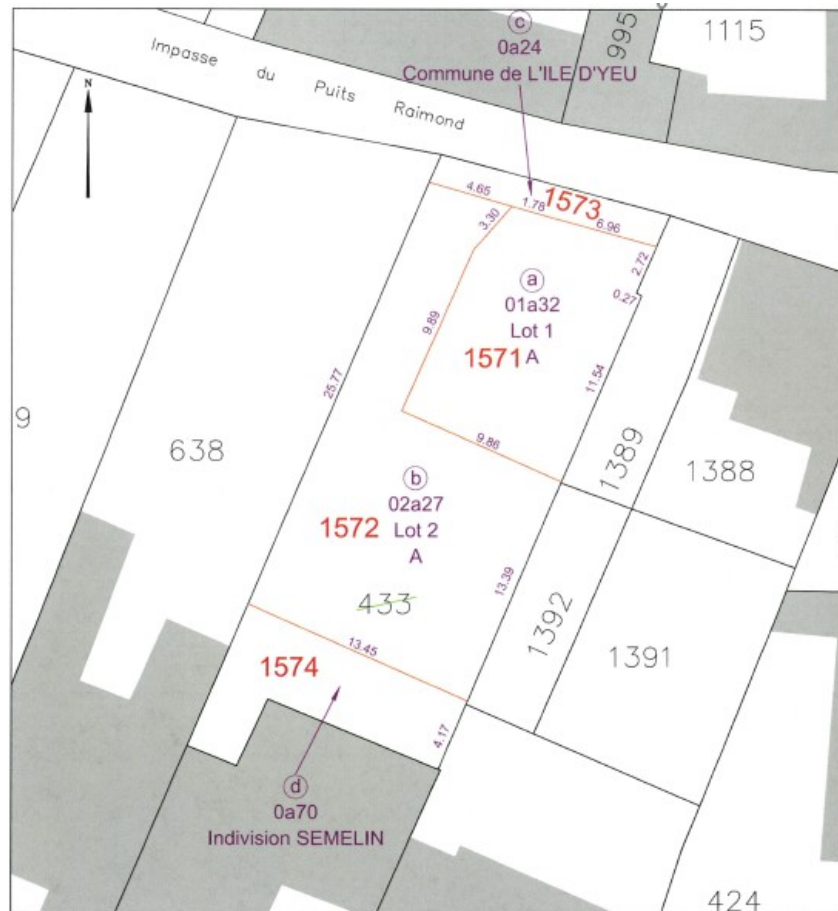
ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE – IMPASSE DU PUIITS RAIMOND – ALIGNEMENT

Rapporteur : Isabelle CADOU

L'assemblée est informée qu'une régularisation foncière est proposée sur *l'Impasse du PUIITS RAIMOND*.



Plan de situation



Extrait du document d'arpentage

Cette régularisation foncière, permettra de mettre en concordance les parties cédantes et la base cadastrale.

La parcelle concernée par cet alignement est la parcelle cadastrée 113 AM 1573 (surface de 24 m²). Au PLU elle est en zone UA.

Considérant que cette parcelle est aujourd'hui occupée par une portion de voirie publique, (la Commune procédera à l'intégration de cet espace foncier dans son Domaine Public),

Considérant l'accord des propriétaires, l'indivision SEMELIN de céder à l'euro symbolique l'emprise foncière illustrée ci-dessus.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR) :

- ◆ **APPROUVE L'ACQUISITION** de la parcelle, située *Impasse du PUIITS RAIMOND* d'une superficie de 24m² (parcelle 113 AM 1573) à l'euro symbolique (*frais d'acte à la charge de la Commune*) ;
- ◆ **APPROUVE L'INTEGRATION** des parcelles dans le domaine privé de la Commune avant intégration dans le Domaine Public ;
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.
- ◆ **DIT QUE SERA INSCRIT** le budget nécessaire à cette acquisition aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général - Opération 205 – Compte 2111*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU